



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 février 2017

## Conseillers en investissements financiers : l'AMF publie un rapport sur leur activité pour l'année 2015

Dans le cadre de son suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'Autorité des marchés financiers (AMF) collecte, depuis 2 ans, des informations quantitatives et qualitatives sur leur activité. L'AMF publie une synthèse des données de l'année 2015.

### Le panorama des CIF

L'AMF note une forte concentration de l'activité des conseillers en investissements financiers (CIF). En effet, 50 CIF sur les 4631 déclarés concentrent 42% du chiffre d'affaires total. Ce dernier atteint 2,2 milliards d'euros pour l'année 2015. Les effectifs de la profession sont en augmentation par rapport à 2014 et se montent à 12 964 personnes

#### Qu'est-ce que le conseil en investissement ?

Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

### Des spécificités par métier

En fonction de l'activité globale exercée, les cabinets ont déclaré à l'AMF à quelle famille de métiers ils considéraient appartenir parmi les familles suivantes : « CIF CGP », c'est-à-dire, que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine, ou « CIF Haut de

bilan » s'ils fournissent principalement du conseil en haut de bilan ou encore « CIF Conseils aux institutionnels et SGP », lorsqu'ils fournissent du conseil à destination des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion ou autres intermédiaires financiers. 86% des acteurs ont déclaré appartenir à la famille de métier « CIF CGP ».

Pour chaque famille de métiers, l'AMF a fait le bilan :

- du niveau d'activité des acteurs et leur représentation de l'activité CIF ;
- de la concentration de l'activité par acteur ;
- de la structure de rémunération ; ou encore
- des prestations fournies.

### En savoir plus

- ↳ Rapport de l'AMF sur l'activité des conseillers en investissements financiers en 2015
- ↳ S'informer sur le statut de conseiller en investissements financiers

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

SUPPORT ÉVÉNEMENT

CONFORMITÉ

12 avril 2022

22e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée

---



TABLEAU DES INVESTISSEURS PARTICULIERS

ACTIONS

13 octobre 2021

Tableau de bord des investisseurs particuliers actifs n°4 - Octobre 2021

---



TABLEAU DES INVESTISSEURS PARTICULIERS

ACTIONS

12 juillet 2021

Tableau de bord des investisseurs particuliers actifs N°3 - Juillet 2021

---



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02